

## Enseignement de la langue française en Alberta

### Références :

<https://education.alberta.ca/media/3115178/frimmhandbook.pdf>

<http://fnscf.ca/education-en-langue-francaise-elf/droits-de-gestion-scolaire/causes-phares/>

<https://fpfa.ab.ca/la-fpfa/histoire-de-la-fpfa/>

### Années 1890

Alors que les premières écoles établies sur le territoire qui est désormais l'Alberta utilisaient l'anglais et le français comme langues d'enseignement, en 1892 le *Council of Public Instruction* de ce qui était alors les Territoires du Nord-Ouest, a aboli l'utilisation du français. Plus tard, il a donné l'autorisation aux francophones d'étudier la grammaire, la lecture, la composition et la littérature à raison d'une heure par jour.

### Années 1920-1960

La loi scolaire de 1921 autorisait l'enseignement en français en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année et pour chaque année par la suite à raison d'une heure par jour. Toutefois, le ministère de l'Éducation n'avait pas identifié des ressources d'apprentissage. L'enseignement du français a donc continué d'être offert de cette façon dans plusieurs communautés francophones de l'Alberta jusqu'en 1968.

### Années 1960-1970

Les modifications apportées à la loi scolaire en 1968 et en 1970 ont permis d'élargir l'utilisation du français comme langue d'enseignement à toutes les écoles en Alberta, en plus de permettre aux conseils scolaires et aux écoles privées d'offrir un enseignement de langue française de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

En 1976, les dispositions provinciales autorisaient l'utilisation du français en tant que langue d'enseignement pour 80% de la journée scolaire de la 3<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

En 1978, le ministère de l'Éducation a mis sur pied le *Language Services Branch*. La même année, des parents ont créé la branche albertaine de *Canadian Parents for French* (l'association nationale ayant été établie un an plus tôt). Les inscriptions dans les programmes d'immersion française en Alberta étaient d'environ 7 600 étudiants.

### Années 1980-1990

En Alberta, comme dans d'autres régions du pays, l'intérêt des parents pour les programmes d'immersion française a augmenté lentement à la fin des années 60 et au début des années 70, gagnant de l'élan et se répandant partout en province au cours des années 80 et au début des années 90.

Au milieu des années 90, les inscriptions dans les programmes d'immersion française avaient augmenté pour atteindre 28 800 étudiants. Une baisse s'est toutefois fait sentir dans la seconde moitié des années 90. En 1997-1998, les inscriptions étaient à 26 000, mais à la fin de la décennie, il y eut une graduelle augmentation.

En ce qui concerne l'éducation francophone, l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 est venue garantir le droit à l'éducation dans la langue de la minorité grâce à l'article 23. Ainsi, au début des années 80, des parents francophones ont demandé au ministère de l'Éducation de l'Alberta de créer une école élémentaire francophone à Edmonton. Après un refus initial, ils obtiennent une école francophone, mais sous la tutelle d'un conseil scolaire anglophone.

Considérant que l'article 23 comprend un droit à la gestion des établissements d'enseignement, les parents intentent une poursuite contre le gouvernement de l'Alberta pour obtenir la pleine gestion de l'école. Cette dernière sera connue sous le nom de l'affaire Mahé. Ils obtiendront gain de cause en 1990, mais il leur aura fallu se rendre devant le plus haut tribunal au pays, la Cour suprême. Ainsi, le jugement Mahé établit que les provinces ont l'obligation de mettre en place un système d'enseignement approprié pour la minorité francophone.

La Fédération des parents francophones de l'Alberta a d'ailleurs vu le jour durant la même période. En 1986, cet organisme à but non lucratif, qui est reconnu comme la voix officielle des parents et des conseils d'école francophone auprès du ministère de l'Éducation en Alberta, prend forme sur l'initiative de plusieurs parents.

### 2017

L'Alberta comprend 64 conseils scolaires, dont 4 conseils scolaires francophones et 41 conseils scolaires qui offrent des programmes d'immersion française. On retrouve donc en Alberta 41 écoles francophones et 215 écoles qui offrent le programme d'immersion française.